



**Contrat triennal Strasbourg Capitale
Européenne 2012-2014 - Soutien 2014
à la Fondation nationale Alfred Kastler**

Rapport n° CP/2014/526

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de mettre en place, dans le cadre du Contrat triennal Strasbourg Capitale Européenne, le soutien départemental 2014 en faveur de la Fondation Alfred Kastler reconnue comme véritable instrument d'attractivité internationale au niveau national. Cette fondation bénéficie d'un ancrage local par la présence de son siège à STRASBOURG depuis l'origine de sa création il y a vingt ans.

La Fondation nationale Alfred Kastler (FnaK) a célébré fin 2013 ses vingt ans d'existence. Créée en effet par l'Académie des Sciences en 1993, son siège a été fixé dès l'origine à Strasbourg par la volonté de son Président-Fondateur Guy OURISSON (rue Brûlée puis sur le Campus de Cronembourg).

La mission d'origine de la Fondation est de faciliter et d'accompagner l'accueil de chercheurs étrangers en mobilité en France et de maintenir un contact avec eux après leur retour dans leur pays d'origine. La poursuite et la réussite de cette démarche constituent un vecteur d'attractivité fort de l'enseignement supérieur et de la recherche français, dans un environnement de plus en plus concurrentiel.

En l'absence de dispositif conventionnel permettant une intégration de qualité des publics en mobilité internationale, la Fondation s'est imposée, au-delà de son rôle d'opérateur, comme un véritable observatoire dont l'expertise est reconnue au niveau européen.

Financé depuis l'origine par les collectivités locales et l'Etat, notamment dans le cadre du « Contrat Triennal Strasbourg Ville (puis Capitale) Européenne », cet organisme est rattaché à la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) dont il constitue un service depuis 2002.

Sur la base des actions menées par la FnaK depuis de nombreuses années, ainsi que de son fort ancrage local qui constitue un des supports de la vocation européenne de STRASBOURG, les financeurs du Contrat triennal Strasbourg Capitale Européenne (CTSCE) 2012-2014 (signé le 21 décembre 2012) se sont accordés sur le principe d'une reconduction de leur soutien à la structure sur une période de trois ans maximum.

La mise en place de ces aides est soumise à la production d'une demande de financement annuelle basée sur la fourniture du compte de résultat, d'objectifs de réalisation ainsi que d'un budget prévisionnel.

A présent que la Fondation a trouvé sa place au niveau national, elle entend plus marquer son engagement régional dans ses prochains développements.

Les actions suivantes seront poursuivies ou mises en place à compter de 2014 :

- l'accompagnement du réseau de chercheurs EURAXESS par une expertise juridique proposée ainsi que la promotion d'une base de données mutualisée (« ALFRED ») de chercheurs étrangers permettant une gestion personnalisée de leur accueil et de leur suivi après leur séjour
- la poursuite du développement de la base de connaissance (wiki) pour contribuer à professionnaliser l'accompagnement des scientifiques invités, grâce au site Web et au forum de la FnaK
- dans le cadre de la stratégie « Alumni » des établissements, l'ouverture progressive de la base de données nationales permettant à terme la création d'une cellule d'intermédiation
- au plan local, la Fondation entend instaurer, avec les universités de Strasbourg et Mulhouse et les organismes de recherche, l'enregistrement de tous les chercheurs invités dans la région et coopérer avec l'Université dans le cadre de sa politique Alumni.

Enfin, la FnaK s'engage, selon les recommandations de son Conseil scientifique, à accompagner le processus de mutualisation de ses organismes, et poursuivre sa coopération avec les ministères pour harmoniser les modalités de séjour en France.

Le budget présenté pour la structure en 2014 s'élève à 335.000 €, dont :

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR)	125.000 €
Ministère des Affaires Etrangères (MAE)	60.000 €
Région Alsace	50.000 €
Département du Bas-Rhin	50.000 €
Communauté Urbaine de Strasbourg	50.000 €

Les termes du CTSCE 2012-2014 fixent la contribution financière des collectivités à 150.000 € / collectivité / trois ans maximum.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en application du Contrat triennal en vigueur ainsi que de la sollicitation du porteur de projet, de mettre en place le financement au titre du développement de la FnaK pour son exercice 2014, à hauteur de 50.000 €.

Les modalités de son règlement seront soumises à la réalisation d'obligations et la fourniture de justificatifs définis dans une convention de financement à signer entre les parties.

En cas d'accord, ces crédits seront imputés budgétairement de la manière suivante :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35920	65-6574-23	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide en confirmation de l'engagement du Département au Contrat triennal Strasbourg Capitale Européenne (CTSCE) 2012-2014, d'attribuer une subvention de 50 000 € au profit de la Fondation nationale Alfred Kastler.

Elle approuve le projet de convention financière joint à la délibération, à intervenir entre les parties, prévoyant leurs obligations et les modalités de règlement de ce soutien.

Elle autorise le président du Conseil Général à signer ladite convention.

Strasbourg, le 19/08/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL